

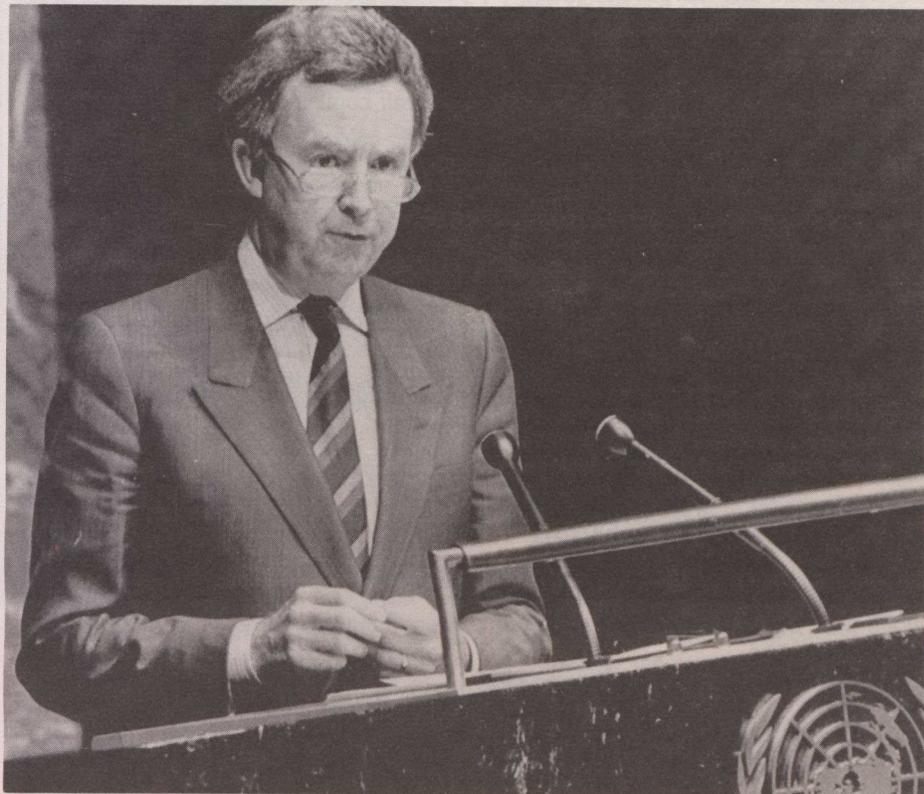
Dept. of External Affairs
Affaires extérieures
OTTAWA
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE

Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités
nationales et internationales
en matière de désarmement
et de contrôle des armements

Allocution canadienne à la 40 ^e session des Nations Unies	1
Le programme national du Canada pour la paix	3
Allocution canadienne dans le cadre de la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération	4
La Conférence d'examen du TNP un « franc succès »	5
Communiqué final de l'OTAN	6
L'Initiative de défense stratégique	7
L'Initiative de défense stratégique : Lettre de M. Nielsen	7
La Commission du désarmement des Nations Unies	8
Désarmement : L'approche occidentale .	10
L'Université de la Saskatchewan tient un symposium sur la tragédie de Bhopal ..	11
Déclaration canadienne à Helsinki	12
Le Canada contribue au débat sur l'espace extra-atmosphérique	14
Campagne mondiale pour le désarmement	15
L'hiver nucléaire : Rapport de la Société royale du Canada	16
Réponse du gouvernement du Canada .	17
Limitation des armements et désarmement — glossaire des acronymes	18
Le Canada prend part aux délibérations précédant le Sommet de Genève	20

Allocution canadienne à la 40^e session des Nations Unies



Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'adressant à l'Assemblée générale, le 25 septembre 1985.

Canapress

Le 25 septembre dernier, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prenait la parole lors de la 40^e session des Nations Unies. Nous publions ici des extraits de ce discours :

« Si nous faisons un tour d'horizon des affaires mondiales en cette année du 40^e anniversaire, nous constatons que c'est en matière de contrôle des armements et de désarmement que les perspectives sont les plus sombres. Force nous est de reconnaître que le processus multilatéral de contrôle des armements n'a débouché sur aucun accord de fond pendant la première moitié de la

Deuxième décennie du désarmement. Il n'y a eu d'accord de fond ni à la Conférence sur le désarmement à Genève, ni aux négociations de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, ni à la Conférence de Stockholm sur la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe.

Mais je ne suis pas venu ici pour faire un constat d'échec. Au contraire, j'offre l'encouragement et le soutien du Canada pour l'instauration d'un climat de confiance nécessaire à la conclusion d'accords en matière de désarmement. Quelle que soit notre frustration, notre détermination de construire un système mondial de sécurité fondé sur une dimi-

Le Bulletin du désarmement, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, Bulletin du désarmement, Division du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2
This publication is also available in English.

nution plutôt que sur une augmentation des stocks d'armes ne doit jamais fléchir. Si un plus haut degré de volonté politique est nécessaire, manifestons cette volonté, particulièrement à l'aube de l'année 1986, qui a été proclamée Année internationale de la paix.

Dans le processus complexe du contrôle des armements et du désarmement, il faut établir clairement les priorités.

En premier lieu, le Canada accorde une importance prioritaire à des réductions substantielles et vérifiables des arsenaux actuels d'armes nucléaires. La seule façon concrète de progresser consiste à réduire progressivement le niveau des armements tout en préservant la stabilité de l'équilibre à chaque étape de la réduction. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les négociations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique qui se déroulent à Genève. La rencontre au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans moins de deux mois, constitue une occasion de baliser l'avenir et de prendre des mesures concrètes afin de lever l'impasse en matière de désarmement.

En deuxième lieu, la mise au point d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires reste, pour le Canada, un objectif fondamental. Nous avons pour but la cessation de tous les essais nucléaires.



M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada aux Nations Unies, souligne un détail d'intérêt au très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche), juste avant que ce dernier prenne la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Canapress

Troisièmement, la conclusion, dans un bref délai, d'un Traité sur les armes chimiques est maintenant à la portée de la Conférence sur le désarmement.

Quatrièmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est maintenant à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Les objectifs à atteindre dans le domaine des mesures de contrôle des armements et du désarmement sont donc bien clairs. Le Document final de la Première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, devrait continuer de nous servir de guide. Le consensus remarquable atteint par la communauté internationale à cette occasion doit se dégager à nouveau au moment où nous préparons la Troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a terminé ses travaux samedi dernier à Genève, représente un important pas en avant. En effet, les États participant à la conférence ont réaffirmé par consensus la viabilité et la vitalité de ce Traité, auquel 130 nations ont adhéré, qui empêche la propagation des armes nucléaires tout en faisant bénéficier l'ensemble de la communauté internationale des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. L'esprit de coopération internationale qui a caractérisé l'examen du TNP démontre que le processus multilatéral peut contribuer, et contribue effectivement, au renforcement de la sécurité mondiale.

Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans toutes les instances multilatérales et d'accroître sa contribution au renforcement de la confiance. À cet égard, le Canada a établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. Par l'intermédiaire de ce Programme, nous intensifierons nos travaux dans le domaine de l'amélioration des processus de vérification qui sont nécessaires pour assurer le respect des accords conclus.

Afin de faire progresser les travaux relatifs à la vérification du respect d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, nous renforcerons nos capacités d'analyse dans le domaine de la recherche sismique. Nous améliorerons nos installations de recherche sis-



Le logo canadien marquant le 40^e anniversaire des Nations Unies

mique dans le Nord canadien. Nous accroîtrons notre capacité de distinguer les petits tremblements de terre des essais nucléaires souterrains.

Dans le cadre de ce Programme d'action, nous mènerons des études concrètes sur l'utilisation d'armes chimiques. Nous soumettrons ces études aux Nations Unies, et nous mettrons également à la disposition de l'ONU des spécialistes canadiens pour effectuer des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques.

En outre, nous œuvrerons en vue de la conclusion d'un accord multilatéral interdisant la possession et l'utilisation d'armes radiologiques. Je lance un appel aux États-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils concluent un traité efficace et vérifiable d'interdiction des armes radiologiques. Le Canada est disposé à signer immédiatement un tel traité.

La délégation canadienne rendra compte, devant la Première commission, des efforts quotidiens du Canada pour jeter les bases de traités durables.

La relation entre le désarmement et le développement doit également faire l'objet d'un examen constructif plus approfondi. Le niveau actuel des dépenses militaires, qui se situe à près d'un trillion de dollars alors que de nombreuses régions du monde en développement connaissent la pauvreté, la famine et un dénuement total, n'est pas acceptable. Le peuple canadien, qui est si bien représenté dans un réseau de plus en plus large d'organisations non gouvernementales, ressent douloureusement ce déséquilibre. Il aspire à l'établissement d'une véritable sécurité humaine, caractérisée par l'accroissement des stocks alimentaires et la diminution des arsenaux militaires. »



Le programme national du Canada pour la paix

Le 16 octobre dernier, M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada pour le désarmement, prononçait un discours au nom du Canada devant la Première commission des Nations Unies. Voici quelques extraits de cette déclaration :

« Le Canada, qui participe à toutes les instances multilatérales traitant du désarmement, est déterminé à renforcer le processus multilatéral en vue de construire une paix durable. La politique canadienne en matière de contrôle des armements et de désarmement, que nous présentons à ces instances, comporte six grands volets :

- négociation de réductions radicales des forces nucléaires et renforcement de la stabilité stratégique;
- préservation et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire;
- soutien au projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui représente un objectif fondamental et permanent de la politique étrangère canadienne;
- négociation d'une interdiction globale des armes chimiques;
- prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique;
- mesures de renforcement de la confiance destinées à faciliter la réduction des forces militaires en Europe et ailleurs.

Afin de soutenir cette politique, le gouvernement canadien a établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Deuxième décennie du désarmement. Ce programme, dans lequel l'accent est mis sur les mesures concrètes, vise à jeter les bases de l'instauration d'un climat de confiance sans lequel il est impossible de conclure des accords en matière de désarmement.

La Direction de la vérification et de la recherche du ministère des Affaires extérieures, dotée d'un budget annuel d'un million de dollars, se concentre sur plusieurs questions clés relatives à la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'une convention globale interdisant les armes chimiques, ou de mécanismes de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Il est reconnu, tant dans le Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que dans la déclaration faisant de la décennie des années 80 la Deuxième décennie du désarmement que les accords de contrôle des armements et de désarmement doivent comporter des mécanismes de vérification adéquats. D'aucuns font valoir que cette question de la vérification n'est qu'un prétexte pour empêcher la conclusion d'accords. C'est là une opinion que le Canada ne partage pas. Nous croyons que la vérification est indispensable parce que des accords importants en matière de contrôle des armements et capables de résister à l'épreuve du temps ne sauraient être négociés sur la seule base de la confiance.

— Afin de faire progresser les travaux sur la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Canada va accroître ses capacités de recherche sismique en améliorant ses installations de Yellowknife, dans le nord du Canada. Nous poursuivons également des travaux destinés à permettre de distinguer les petits tremblements de terre des essais nucléaires souterrains. Nous avons participé activement à l'échange international de données sismiques.

— Afin de soutenir le processus de négociations relatif à l'interdiction globale des armes chimiques, le Canada a prêté son concours et ses compétences pour l'exécution d'enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Il soumettra prochainement aux Nations Unies un manuel sur la façon de procéder à de telles enquêtes. De même, le Canada a entrepris des recherches spécialisées sur la mise au point d'une trousse permettant la détection, l'identification et la quantification de certaines mycotoxines. Lors de sa dernière session, la Conférence sur le désarmement n'a pratiquement fait aucun progrès vers la conclusion d'une convention interdisant les armes chimiques. Nous lançons un appel à tous ses membres afin qu'ils redoublent d'efforts et concluent d'urgence une convention sur l'interdiction globale des armes chimiques.

En ce qui concerne la question de l'espace extra-atmosphérique, le Canada a accueilli avec satisfaction la création d'un groupe de travail *ad hoc* qui examinera ce

problème complexe de façon plus approfondie. Dans le but de contribuer aux débats de la Conférence sur le désarmement, le Canada a présenté une étude exhaustive du droit international actuel en ce qui concerne le contrôle des armements et l'espace extra-atmosphérique. Cette étude met en évidence un certain nombre de thèmes importants qui doivent être examinés et pris en considération lors de l'élaboration d'un traité international efficace sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Cette recherche constitue en outre un excellent exemple de l'évolution et de la pertinence du droit international dans le processus du désarmement. Le Canada fait également des recherches sur l'application de techniques de télédétection espace-espace à des fins de contrôle des armements et de désarmement.

L'attention de la communauté internationale se porte, pour l'essentiel, sur les armes nucléaires, chimiques et biologiques, mais il existe une quatrième catégorie d'armes de destruction de masse : les armes radiologiques. Même si les Nations Unies ont attiré l'attention sur ces armes il y a près de 40 ans, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun accord international relatif aux armes radiologiques. Étant donné que ces armes n'ont pas encore été fabriquées, la communauté internationale dispose d'une rare possibilité, celle d'interdire un système d'armes potentiellement dévastatrices, d'empêcher même sa conception, et celle de le faire au moment où les obstacles politiques à la conclusion d'une telle interdiction sont minimes. Il faut, d'urgence, conclure une convention sur l'interdiction des armes radiologiques.

Le 25 septembre dernier, dans son intervention devant l'Assemblée générale, l'honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a lancé un appel aux États-Unis et à l'Union soviétique, leur demandant de conclure un traité vérifiable d'interdiction des armes radiologiques. Il a également indiqué que le Canada était disposé à signer immédiatement un tel traité.

En résumé, le Programme d'action du Canada comprend des initiatives concrètes et précises destinées à rendre vraiment significatif le processus de contrôle des armements et à faire en sorte que l'objectif du désarmement puisse être atteint.

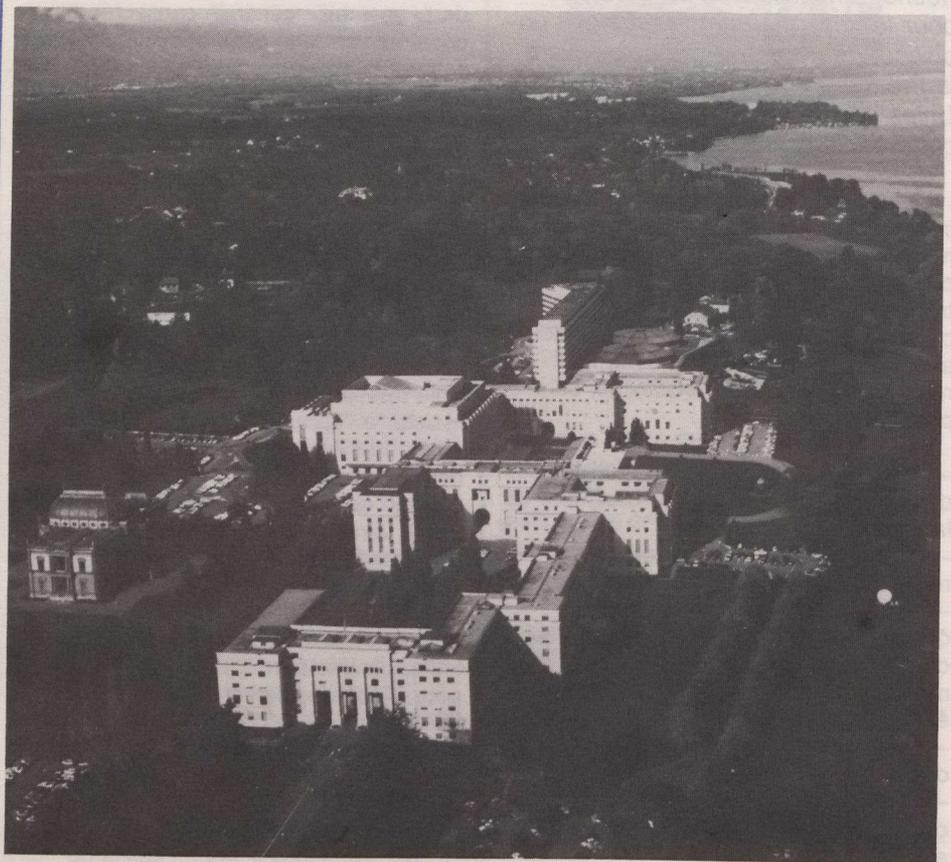
Allocution canadienne dans le cadre de la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération

Voici des extraits de la déclaration faite le 29 août 1985 par le chef de la délégation du Canada, Douglas Roche, ambassadeur pour le désarmement, à l'occasion du débat général de la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération :

« Monsieur le Président, personne ne sous-estime la gravité de la situation mondiale actuelle; les armes nucléaires sont trop nombreuses et la capacité d'en produire d'autres, de meilleure qualité, est trop grande. Il y a entre les États des inégalités, de l'animosité et de la peur. Nous avons à composer avec toutes ces réactions. Mais, en dernière analyse, la logique et l'histoire exigent des gouvernements qu'ils résistent à l'anarchie et entament plutôt le processus qui aboutira à l'établissement de l'ordre, comme le souhaitent les peuples du monde entier. Tout affaiblissement du TNP mènera à la situation même que nous cherchons à éviter, c'est-à-dire l'anarchie nucléaire. Les conséquences de la prolifération nucléaire sont si dangereuses pour tous que nous devons trouver une façon réaliste de contrer cette menace si inacceptable pour la sécurité et la stabilité mondiales. Bref, il faut mettre un terme à la course aux armements nucléaires, et empêcher la prolifération si nous voulons éviter l'anarchie nucléaire.

C'est précédé d'une solide réputation en matière de non-prolifération et de coopération nucléaires que le Canada se présente à la Troisième conférence d'examen du TNP. La crédibilité du Canada n'est plus à établir. Bien qu'il ait collaboré avec le Royaume-Uni à la mise au point par les États-Unis des premières armes nucléaires au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a été le premier pays à renoncer sciemment au développement de telles armes, même si de toute évidence il en possédait la technologie et les capacités dès les premiers jours de l'ère nucléaire. Le Canada a choisi de ne pas se doter d'une capacité nucléaire militaire et, depuis, s'en est tenu à cette décision. Il a plutôt misé sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le programme nucléaire canadien ne



Vue aérienne du Palais des Nations à Genève, le siège de l'ONU en Europe, où se tient la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. ONU

sert qu'à des fins pacifiques et est intégralement assujéti aux garanties. En ce qui a trait aux exportations dans ce domaine, le Canada s'est doté d'une politique exhaustive fondée sur la pleine reconnaissance de la valeur du TNP comme pierre angulaire du régime de non-prolifération. C'est-à-dire que le Canada n'exporte de matières, de matériel et de technologie nucléaires qu'aux pays non dotés de l'arme nucléaire qui se sont formellement engagés envers la non-prolifération, soit en ratifiant le TNP, soit en ayant pris des mesures équivalentes, et qui ont de ce fait accepté les garanties de l'AIEA pour l'ensemble de leur programme nucléaire actuel et futur.

Monsieur le Président, lorsque nous procéderons à l'examen exhaustif du Traité sur la non-prolifération, nous devons nous rappeler les succès et les échecs non seulement des cinq dernières années, mais également ceux que nous

avons connus depuis le début de l'âge nucléaire. Conscient des problèmes de sécurité à l'échelle mondiale, le Canada s'efforcera d'atteindre deux objectifs fondamentaux lors de la Conférence :

- le maintien du TNP comme élément fondamental d'un régime international de non-prolifération efficace;
- la réaffirmation par la Conférence du but et des dispositions du TNP.

Ces objectifs, qui peuvent sembler modestes à première vue, sont vraiment critiques sur le long terme. Ils supposent que nous devons veiller à ce que le débat sur les questions relatives à l'article VI contribue de façon positive aux objectifs globaux du TNP et ne dégénère pas en un débat acrimonieux, qui ne ferait qu'empêcher tout progrès dans d'autres domaines couverts par le Traité. Ils nous amènent en outre à reconfirmer que les États dotés d'armes



nucléaires, et tout particulièrement les États-Unis et l'Union soviétique, doivent négocier de bonne foi l'adoption de mesures efficaces pour faire cesser le plus tôt possible la course aux armes nucléaires et pour réduire de façon sensible les arsenaux nucléaires.

Les progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ont traditionnellement été associés au respect des dispositions de l'article VI. La conclusion d'un tel traité reste un objectif fondamental et permanent pour le Canada. Nous croyons que cette mesure concrète et réaliste contribuerait largement à limiter le développement d'armes nucléaires nouvelles et plus perfectionnées. Un traité du genre est considéré comme un jalon important dans le processus qui consiste à freiner la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Comme l'a indiqué le Secrétaire général des Nations Unies plus tôt cette année, il importe pour l'avenir même de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires, et aucun autre moyen ne saurait aussi efficacement limiter le perfectionnement des armes nucléaires.

Si l'état actuel de la sécurité internationale donne une image ambivalente des progrès réalisés, la situation est passablement différente lorsqu'on s'arrête aux articles III et IV du Traité. Dans le domaine de la non-prolifération et de la coopération nucléaires, le Traité a bien servi le monde. Les risques de prolifération ont été largement contenus et la coopération s'est faite davantage présente.

S'agissant de l'article VII, et conformément à sa politique qui favorise un régime de non-prolifération efficace basé sur le TNP, le Canada s'est prononcé résolument en faveur du concept de zones exemptes d'armes nucléaires, lorsque les pays de la région en question en approuvent l'établissement et que celles-ci contribuent à la stabilité régionale et internationale. Cette mesure n'est pas une solution de rechange pleinement satisfaisante à la ratification du TNP par certains pays des régions en cause; néanmoins, en l'absence d'une adhésion universelle ou quasi universelle au TNP, la création de telles zones peut grandement contribuer à l'objectif de la non-prolifération.

Le Canada a appuyé les résolutions des Nations Unies demandant l'institution de

telles zones en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, et il a accueilli favorablement la récente proclamation très importante faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Le Canada a par ailleurs appuyé des mesures propres à consolider l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine en conformité avec le Traité de Tlatelolco, malgré qu'il s'oppose à une disposition du Traité qui permet la détonation de dispositifs nucléaires à des fins dites pacifiques.

À cet égard, dans l'esprit de l'article V, nous réitérons nos doutes quant à la valeur économique des applications pacifiques des explosions nucléaires. Nous croyons que la possession de dispositifs nucléaires explosifs à des fins civiles par des États non dotés de l'arme nucléaire poserait une menace à la sécurité régionale et internationale.

La Conférence d'examen du TNP un « franc succès »

L'ambassadeur du Canada pour le désarmement, Douglas Roche, a parlé des objectifs du Canada et des résultats obtenus à la Conférence d'examen du TNP lors de sa comparaison devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le 6 octobre dernier. Voici des extraits de son allocution :

« La Conférence d'examen du TNP a fait un pas important dans cette direction; en fait, cette rencontre a été un franc succès. Si les mauvaises nouvelles se passent souvent de publicité, les bonnes nouvelles passent souvent inaperçues. Le processus d'examen, qui ne se tient que tous les cinq ans, a pourtant montré ce dont est capable la diplomatie multilatérale lorsque la coopération se substitue à l'affrontement comme base de négociation.

Par consensus, les États qui ont assisté à la Conférence d'examen ont réaffirmé la viabilité et la vitalité de ce Traité signé par 130 nations, qui empêche la propagation des armes nucléaires tout en faisant profiter la communauté internationale des retombées positives de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques. Le

Monsieur le Président, le respect de tout accord réunissant un nombre si grand de nations différentes les unes des autres n'ira pas sans problèmes. Dans la communauté internationale, il est difficile d'assujettir la sécurité à des lois, et c'est ce que certains articles du TNP cherchent à faire. Abstraction faite de ses points forts et de ses points faibles, le TNP reste un instrument international dont il faut constamment surveiller et entretenir la crédibilité et l'applicabilité. Le traité sur la non-prolifération ne va pas de soi. Il s'agit d'un instrument international précieux ayant une portée à la fois pratique et morale. Le fait que les pays continuent d'y adhérer ou de songer à le faire témoigne tant de sa force morale que de son utilité pratique. Ce fait vient de ce que la communauté internationale est intimement convaincue qu'il faut empêcher la prolifération et que la disparition du TNP aurait des effets désastreux. »

processus d'examen en 1980 n'avait pu déboucher sur un tel consensus; un deuxième échec aurait affaibli le TNP au moment même où son efficacité en tant que moyen de stopper la prolifération des armes nucléaires est cruciale pour la sécurité du monde. Ainsi, la Conférence d'examen a réaffirmé l'engagement des nations participantes vis-à-vis du TNP en tant qu'instrument essentiel à la paix et à la sécurité internationales. Les participants ont réitéré leur appui aux objectifs du Traité : empêcher la prolifération des armes nucléaires, mettre un terme à la course aux armes nucléaires et promouvoir une coopération accrue dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les objectifs que le Canada s'était fixés en se rendant à la Conférence — le maintien du TNP en tant qu'instrument de base du régime de non-prolifération, et la réaffirmation du but et des dispositions du Traité — ont manifestement été atteints. Un objectif plus global et durable de la politique étrangère du Canada a également été réalisé, à savoir le renforcement du processus multilatéral. Le multilatéralisme, tout comme un régime efficace de non-prolifération à l'échelle mondiale, est l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Canada. »

Communiqué final de l'OTAN

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Lisbonne les 6 et 7 juin 1985. Les ministres ont déclaré ce qui suit :

« 1. Nous formons une alliance défensive qui a pour vocation de préserver la paix et de protéger la liberté.

2. Réaffirmant les principes énoncés l'an dernier dans la déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest, nous demeurons résolus à maintenir notre solidarité politique et la puissance militaire nécessaire à notre défense. Sur cette base, nous recherchons une détente authentique par un dialogue constructif et une large coopération avec l'Union soviétique et les différents pays d'Europe de l'Est dans tous les domaines. Nous appelons la nouvelle équipe dirigeante soviétique à se joindre à nous pour rechercher des améliorations tangibles des relations Est-Ouest, ce qui permettrait d'exploiter des domaines d'intérêt commun. Une réaction positive de l'URSS à l'approche qu'ont adoptée les États-Unis aux négociations américano-soviétiques récemment ouvertes à Genève y contribuerait substantiellement.

3. Nous ne recherchons pas la supériorité militaire pour nous-mêmes. Aucune de nos armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Cependant, face à la modernisation et au renforcement constants de l'arsenal nucléaire et classique soviétique,



Déclaration d'ouverture par le premier ministre du Portugal, Mario Soares, au début de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui a eu lieu à Lisbonne le 6 juin. Photo Reuters/Bettmann

nous maintiendrons une dissuasion crédible reposant sur des forces classiques et nucléaires suffisantes. Les alliés qui font partie de la structure militaire de l'Alliance s'efforcent actuellement d'améliorer en particulier leurs moyens classiques. En sauvegardant la paix, notre stratégie de dissuasion a prouvé sa valeur; elle la conserve entièrement. Son objectif est de prévenir la guerre et de nous permettre de résister à l'intimidation.

4. La sécurité des pays alliés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale est indissociable. La cohésion de l'Alliance est étayée par des consultations suivies sur toutes les questions affectant notre sécurité et nos intérêts communs.

5. Avec la dissuasion et la défense, la maîtrise des armements et le désarmement font partie intégrante de la politique de sécurité de l'Alliance. Nous souhaitons renforcer la paix en établissant un équilibre militaire stable au niveau de forces le plus bas possible.

6. Dans cet esprit, nous nous félicitons des négociations de Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique sur leurs armes nucléaires stratégiques, leurs armes nucléaires à portée intermédiaire et sur des systèmes d'armes défensives et spatiales. Ces négociations visent à élaborer entre les deux pays des accords efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur la terre, limiter et réduire les armes nucléaires, et renforcer la stabilité stratégique. Nous soutenons fermement les efforts des États-Unis dans les trois domaines de négociation et nous invitons l'Union soviétique à adopter une attitude positive.

Les alliés concernés répètent qu'ils sont disposés à modifier, arrêter ou inverser le déploiement de FNI à longue portée — voire à y renoncer — dans le cadre d'un accord de maîtrise des armements équitable et vérifiable. En l'absence d'un tel accord, ils continueront à déployer des missiles FNI à longue portée selon le calendrier prévu.

Nous continuerons de nous consulter étroitement sur toutes ces questions. (1)

(1) Le Danemark et la Grèce réservent leurs positions respectives sur le passage de ce paragraphe relatif aux FNI.

7. Nous sommes déterminés à réaliser des progrès également dans d'autres domaines de la maîtrise des armements et du désarmement et nous invitons instamment l'Union soviétique à s'employer avec nous à mettre au point des accords équilibrés et vérifiables. En particulier :

— aux négociations de Vienne (MBFR), les alliés participants cherchent à ramener les effectifs militaires à des niveaux collectifs égaux grâce à des réductions vérifiables des forces classiques en Europe et à des mesures associées efficaces;

— à Stockholm (CDE), nous recherchons un accord sur des mesures de confiance et de sécurité militairement significatives, politiquement contraignantes et vérifiables qui couvrent l'ensemble de l'Europe et qui soient propres à donner, de façon nouvelle, concrète, effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les États participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force;

— à Genève, à la Conférence sur le désarmement, nous recherchons notamment une interdiction générale et vérifiable des armes chimiques, applicable à l'échelle mondiale; nous demeurons gravement préoccupés par la prolifération et l'utilisation de ces armes.

8. Nous attachons une grande importance à la pleine application par tous les États participants de tous les principes et dispositions énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et au développement équilibré du processus de la CSCE sous tous ses aspects. Le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final, en août 1985, devrait être marqué par une réunion des États participants au niveau ministériel. Nous souhaiterions que cet anniversaire soit marqué par des progrès substantiels dans le processus de la CSCE, notamment par des résultats positifs à l'importante réunion sur les droits de l'homme qui se déroule à Ottawa. Nous souhaitons également un échange de vues positif à l'occasion du Forum culturel prévu à Budapest pour l'automne.

9. Nous condamnons avec force le terrorisme et nous continuerons à œuvrer en vue d'éliminer ce fléau qui menace les citoyens de nos pays et les valeurs démocratiques qui nous sont communes.

10. Dans l'esprit de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, nous demeurons pleinement résolus à promouvoir la sta-



bilité et le bien-être au sein de notre communauté de nations libres attachées aux mêmes valeurs. En conséquence, nous réaffirmons l'importance de programmes spéciaux qui bénéficient aux pays membres moins favorisés.

11. Le maintien d'une situation calme à Berlin et alentour, y compris une circulation sans entraves sur toutes les voies d'accès, demeure un élément essentiel dans les relations Est-Ouest. Nous soutenons les efforts de la République fédérale d'Allemagne en faveur d'une amélioration des relations interallemandes qui puisse contribuer d'une manière importante au renforcement de la confiance en Europe et bénéficier aux Allemands et en particulier aux Berlinoises.

12. L'occupation de l'Afghanistan par les forces soviétiques depuis plus de cinq ans viole les principes fondamentaux du droit international. Nous invitons instamment l'Union soviétique à mettre un terme aux souffrances du peuple afghan en retirant ses troupes et en acceptant une solution politique qui rétablisse l'Afghanistan dans son indépendance et son statut de pays non aligné. Les événements de Pologne font apparaître que le dialogue authentique entre les divers éléments de la société et la réconciliation nationale demeurent une nécessité pour ce pays. Nous respectons pour notre part la souveraineté et l'indépendance de tous les États. Nous resterons vigilants et nous nous consulterons sur les événements survenant en dehors de la zone du Traité qui sont susceptibles de menacer notre sécurité commune. »

L'Initiative de défense stratégique

Le 7 septembre dernier, le premier ministre Brian Mulroney faisait la déclaration suivante concernant la participation du Canada à l'Initiative de défense stratégique :

« Le 26 mars, les États-Unis invitaient le Canada et d'autres pays amis à participer directement aux activités de recherche dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique. Après un examen extensif et détaillé de cette question, le gouvernement canadien en est venu à la conclusion que les politiques et les prio-

rités du Canada ne justifient pas un effort de gouvernement à gouvernement à l'appui de la recherche effectuée dans le cadre de l'IDS. Même si le Canada ne compte pas participer de gouvernement à gouvernement au programme de recherche de l'IDS, les institutions et entreprises privées intéressées à y prendre part vont continuer de pouvoir le faire.

Comme ce gouvernement l'a déjà déclaré à la Chambre des communes le 21 janvier par la voix du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous estimons que le programme de recherche poursuivi par les États-Unis dans le cadre de

L'Initiative de défense stratégique : Lettre de M. Nielsen

Le cabinet du Premier ministre a rendu public, le 7 septembre dernier, le contenu d'une lettre du Vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale, M. Erik Nielsen, au secrétaire américain de la Défense, M. Caspar Weinberger. Voici le contenu de cette lettre :

« Monsieur le Secrétaire,

Le 26 mars, vous m'avez écrit en vue d'inviter le gouvernement du Canada et d'autres gouvernements amis à participer directement aux activités de recherche dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique (IDS).

Mes collègues et moi-même avons examiné en détail cette question en lui accordant tout le soin voulu. Un comité parlementaire a tenu de nombreuses consultations publiques d'un bout à l'autre du pays. Après réflexion, le gouvernement canadien en est venu à la conclusion que les politiques et les priorités du Canada ne justifient pas un effort de gouvernement à gouvernement à l'appui de la recherche effectuée dans le cadre de l'IDS.

En vous communiquant cette décision, je voudrais profiter de l'occasion pour vous faire part d'un certain nombre d'autres points. Nous croyons que l'importante coopération qui existe à l'heure actuelle entre nos deux pays dans le secteur de la recherche de défense est avantageuse

l'IDS est à la fois conforme au traité sur la limitation des systèmes de missiles, anti-missiles et prudent, compte tenu des progrès importants accomplis par les Soviétiques relativement à la recherche et au déploiement du seul système anti-missile qui existe dans le monde.

J'ai eu l'occasion, cet après-midi, de transmettre cette décision au président des États-Unis, de vive voix, après en avoir discuté, bien sûr, au Conseil des ministres et avec mes collègues du caucus. Ceci constitue la position du gouvernement du Canada en ce qui concerne cette question. »

pour l'une et l'autre parties et que nous devrions encourager son développement. Le Gouvernement est résolu à renforcer cette coopération et continuera de faire bon accueil à tout arrangement futur de recherche coopérative avec les États-Unis, toujours en conformité avec l'intérêt national du Canada et avec ses priorités au chapitre de la recherche et du développement. Même si le Canada ne compte pas participer de gouvernement à gouvernement au programme de recherche de l'IDS, les institutions et entreprises privées intéressées à y prendre part continueront de pouvoir le faire.

Comme le Canada l'a déclaré précédemment, notre gouvernement estime que le programme de recherche poursuivi par les États-Unis dans le cadre de l'IDS est à la fois conforme au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles, et prudent, compte tenu des progrès importants accomplis par les Soviétiques relativement à la recherche et au déploiement du seul système antimissile qui existe dans le monde.

Je compte bien continuer à travailler en étroite collaboration avec vous pour que nous puissions régler ensemble les questions vitales de sécurité qui nous intéressent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma très haute considération.

Erik Nielsen. »



La Commission du désarmement des Nations Unies

L'article suivant a été préparé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures.

La Commission du désarmement des Nations Unies, organe délibérant issu de l'Assemblée générale, s'est réunie au siège des Nations Unies à New York en mai dernier. Six questions figuraient à son ordre du jour, à savoir la course aux armements sous tous ses aspects, la réduction des budgets militaires, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, la limitation de la course aux armements navals, le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement. Les 159 États membres des Nations Unies sont représentés au sein de la Commission.

Le 8 mai, M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada pour le désarmement, a prononcé l'allocution canadienne d'ouverture devant la Commission. Soulignant que les délégations devaient surtout s'attacher à examiner les progrès accomplis au cours de la deuxième Décennie du désarmement, M. Roche a fait valoir qu'« à mi-chemin de cette décennie, nous n'avons guère progressé ».

« Au lieu de faire des progrès concrets, a-t-il ajouté, nous nous éloignons de l'objectif auquel tous les États ont souscrit en 1978 en adoptant par consensus le Document final de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il semble que nous ayons oublié l'appel pressant à la raison que nous avons lancé au monde en 1978, à savoir : « L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr. »

Traitant ensuite de la course aux armements, l'ambassadeur Roche a exposé les priorités du gouvernement canadien à cet égard : contribuer au progrès des pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et l'Union soviétique, œuvrer en faveur d'un traité sur l'interdiction complète des essais, assurer la non-prolifération des armes nucléaires, travailler à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques et s'employer à

prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il a par ailleurs affirmé que la reprise des négociations bilatérales à Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique fait renaître l'espoir de réductions importantes des stocks d'armes nucléaires, ajoutant que « tout doit être mis en œuvre, dans les instances multilatérales, pour soutenir ce processus bilatéral » et qu'« il nous faut trouver un moyen de débloquent l'impasse actuelle sur les questions liées au contrôle des armements et au désarmement, sinon le processus multilatéral perdra toute crédibilité ». Enfin, M. Roche a déclaré que « la tâche qui nous incombe — au sein de cette Commission du désarmement et dans toutes les autres instances multilatérales — est donc parfaitement claire : cesser de tergiverser et nous mettre résolument au travail ».

Pour ce qui est des autres questions à l'ordre du jour de la Commission, M. Roche a fait valoir les points suivants : « L'année dernière, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de définir les principes qui devraient régir le gel et la réduction des budgets militaires, mais elle n'a pas réussi à conclure un accord final sur un ensemble de directives. La délégation canadienne a soutenu le principe d'une réduction des dépenses militaires. À notre avis, le système de publication conçu par les Nations Unies constitue une condition préalable à la réalisation de progrès dans ce domaine; nous avons manifesté concrètement notre appui en remplissant annuellement l'instrument de présentation standardisé. Nous demandons instamment aux États qui n'ont pas encore rempli ce document de le faire dans les meilleurs délais, ce qui permettra des progrès réels en matière de réduction des dépenses militaires globales. Sans une telle base de données, toute tentative de réduction des budgets militaires est vouée à ne rester qu'un vœu pieux.

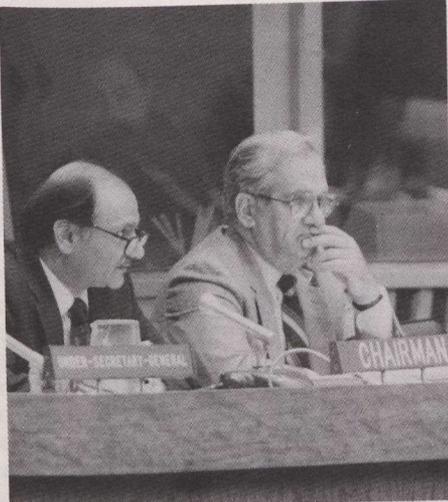
Un groupe d'experts gouvernementaux, constitué par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, procède actuellement à une étude globale de la course aux armements navals... C'est pourquoi il conviendrait que la Commission du désarmement n'examine cette question qu'après la fin de l'étude, dont les résultats doivent être présentés à la quarantième session de l'Assemblée générale.

Nous espérons que la Commission pourra, au cours de sa présente session, parvenir à un consensus en ce qui concerne la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. La position du Canada est parfaitement claire : nous sommes opposés aux répugnantes politiques d'apartheid de l'Afrique du Sud. En outre, le Canada s'efforce, sans relâche, de renforcer le régime international de non-prolifération. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que tous les États, y compris l'Afrique du Sud, prennent un engagement obligatoire à l'échelle internationale en ce qui a trait à la non-prolifération et soumettent toutes leurs installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. »

Dans une intervention ultérieure portant sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, la délégation canadienne a mis l'ONU en garde contre « la tentation d'éparpiller ses ressources, déjà limitées, en assumant un trop grand nombre d'entreprises stériles. L'Organisation devrait plutôt s'attacher à mener à bien un petit nombre de tâches importantes ». Le choix de ces tâches est une affaire de priorités :

« Certaines priorités ont déjà été établies dans le Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement. En tête de liste figure la question des armes nucléaires. La prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, avant qu'il ne soit trop tard, est également au premier plan des préoccupations de la plupart des pays. Par ailleurs, les dangers que présentent la prolifération et l'emploi des armes chimiques sont assurément des raisons suffisantes pour que cette question compte aussi parmi les premières priorités. Enfin, l'ONU devrait s'employer à donner suite aux deux autres initiatives globales qu'elle a déjà entreprises, soit la réduction des budgets militaires et le projet concernant le désarmement et le développement. Quel que soit le mécanisme mis au point pour établir les priorités des Nations Unies, il ne fait aucun doute que l'Organisation devra désormais concentrer toute son attention sur ces importantes questions. »

La délégation canadienne s'est par ailleurs dite préoccupée par le fait que « l'Assemblée générale risque de perdre toute crédibilité et de se voir cantonner à un rôle marginal pour ce qui est du contrôle des armements et du désarme-



Séance d'ouverture de la session de 1985 de la Commission du désarmement, le 6 mai. À gauche, le président, M. Mansur Ahmad (Pakistan), prononçant l'allocution d'ouverture; à son côté, on peut voir M. Fehmi Alem, secrétaire de la Commission. ONU

ment si elle ne parvient pas à obtenir quelques résultats concrets ».

Les délégués ont en outre fait les commentaires suivants quant aux moyens de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement :

a) Nous voudrions que l'Assemblée générale se concentre davantage sur les questions de première priorité.

b) Nous voudrions que la Commission du désarmement, le Secrétariat et les organes connexes des Nations Unies appuient de façon vigoureuse et pratique les efforts de l'Organisation en matière de désarmement, de manière à renforcer les processus de négociations et de délibération et à tenir le public mieux informé des questions en jeu.

c) Nous voudrions que soient éliminées les complications de procédure qui font obstacle aux négociations au sein de la Conférence sur le désarmement à Genève.

d) Nous voudrions que le Conseil de sécurité se montre plus sensible au problème du contrôle des armements et du désarmement dans le cadre des efforts déployés pour prévenir le recours à la force et instaurer le climat politique positif qui est essentiel aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

e) Nous voudrions en outre voir le Secrétaire général exercer davantage ses bons offices, de manière à contribuer à la diplomatie préventive.

f) Nous estimons qu'il faut prêter une plus grande attention à la façon dont sont traitées les tensions et les sensibilités au niveau régional, afin de réduire les pressions qui alimentent la course aux armements. »

Enfin, la délégation canadienne a souligné l'importance d'améliorer le dialogue politique entre les États membres et les divers groupements, tout en s'attachant à renforcer les mécanismes des Nations Unies en matière de désarmement.

Dans une autre intervention concernant la deuxième Décennie du désarmement, l'ambassadeur Roche a noté que les divers objectifs, buts et priorités établis dans la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement restent encore à réaliser.

Il a exprimé l'espoir que l'esprit de coopération qu'ont semblé rechercher les États-Unis et l'URSS à la Commission se reflète dans les négociations bilatérales à Genève, afin qu'il soit possible de parvenir à des accords significatifs et vérifiables sur la réduction des armements.

Faisant état des efforts déployés par le Canada, l'ambassadeur Roche a mis en lumière les points suivants :

« — En cette ère nucléaire, nous vivons essentiellement à prévenir toute guerre, non seulement la guerre nucléaire mais aussi la guerre classique.

— Pour prévenir la guerre, il faut que tous les États s'emploient à faire en sorte que la force ne soit plus considérée comme un moyen approprié de régler les différends internationaux, et que l'emploi de la force comme la menace d'y recourir soient éliminés des relations internationales, ainsi qu'il est stipulé dans la Charte des Nations Unies.

— Nous entendons surtout contribuer, dans toute la mesure de nos moyens, à améliorer le climat politique, tout particulièrement entre l'Est et l'Ouest, de manière à susciter la confiance et la volonté politique qui sont essentielles au progrès sur ces questions.

— Nous entendons également œuvrer en faveur de propositions pratiques et

élaborer des moyens techniques pour appuyer les négociations.

— Il est indispensable d'accroître la confiance, de prendre des engagements concrets en matière de désarmement et de veiller à ce que ceux-ci soient respectés.

— Seules des négociations propres à assurer la stabilité et la sécurité internationales au plus bas niveau d'armements permettront de parvenir à des engagements efficaces de désarmement.

— Nous sommes d'avis que, pour être acceptés, les accords de désarmement doivent s'assortir de mesures de vérification propres à susciter la confiance voulue.

— Nous considérons la vérification comme un moyen de faciliter la conclusion d'accords sur le désarmement, non pas comme un moyen de faire traîner les négociations en longueur ou d'empêcher qu'elles aboutissent. »

Le gouvernement canadien a souligné l'importance qu'il attache à la mise en place de systèmes de vérification efficaces en créant un Programme de recherches sur la vérification, doté d'un budget annuel de 1 million de dollars, pour élaborer des moyens techniques en vue d'appuyer le Canada dans ses négociations sur le désarmement.

À la séance plénière de clôture du 30 mai, l'ambassadeur Roche a affirmé que la session de la Commission du désarmement n'avait pas été sans une certaine utilité, ayant notamment révélé l'orientation de la pensée de la communauté internationale en ce qui concerne les questions de désarmement. Néanmoins, a-t-il ajouté, « tout observateur attentif se verrait obligé de conclure que la Commission s'est comportée comme une somnambule à l'une des époques les plus cruciales de notre histoire... Le Canada espérait que la Commission du désarmement pourrait commencer à jouer un rôle plus important ».

Mais pour cela, a conclu M. Roche, il faudrait qu'existe la volonté politique. « Nous en revenons toujours au problème de la volonté politique... Voilà des mots faciles à prononcer, bien que cet esprit soit très difficile à engendrer. Cependant nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner; les générations futures dépendent de nous. »

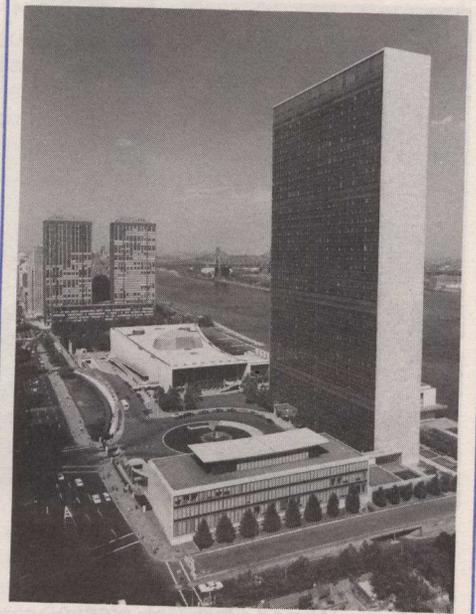
Désarmement : L'approche occidentale

Le Canada a présenté, en compagnie d'autres membres du Groupe occidental, le document de travail suivant, qui porte sur le point 4 de l'ordre du jour de la Commission du désarmement, intitulé « Approche générale des négociations sur le désarmement (armes nucléaires et classiques). »

- « 1. L'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, proclamé depuis des années, apparaît encore éloigné face à la situation internationale et à l'accumulation actuelle des armements.
2. Afin de définir une approche cohérente et réaliste du problème du désarmement, il est nécessaire de se demander en premier lieu quels ont été les facteurs déterminants de cette évolution.
3. La plupart des États ont toujours considéré leurs propres moyens militaires de défense, ou ceux des alliances dont ils font partie, comme un facteur essentiel de leur sécurité et de leur indépendance.
4. Le processus de l'accumulation des armements, déclenché par une conception propre des exigences de défense, est suscité par la méfiance réciproque qu'il contribue par ailleurs à aggraver. Les coauteurs de ce document se rendent compte des risques provenant de la course aux armements dans plusieurs secteurs. Dans ces conditions, le désarmement général et complet ne peut être envisagé en l'absence de mesures efficaces aptes à éliminer la menace ou l'usage de la force. Or, des dispositions fondamentales ont été établies par les fondateurs des Nations Unies, qui ont préconisé le règlement pacifique des différends, l'égalité souveraine et la coopération, ainsi qu'un système de sécurité collective.
5. C'est pourquoi, afin d'arriver au désarmement général et complet, il est indispensable de mettre en valeur le rôle des Nations Unies, en particulier le rôle qui découle de ces dispositions.
6. Les violations innombrables de ces principes et la constatation en conséquence de l'absence de moyens efficaces de prévention ou de sanction ont engendré un accroissement de la méfiance, qui est une des causes princi-

pales de l'accumulation des armements. La restauration d'un climat de confiance devrait être recherchée dans des engagements concrets qui renforceraient les principes déjà solennellement souscrits afin d'éliminer tout écart entre les intentions apparentes et la réalité.

7. Une solution du problème du désarmement doit donc obligatoirement passer par la recherche de tous les moyens possibles pour faire en sorte que les engagements solennels déjà assumés soient respectés et que leur respect ne soit pas perçu comme précaire.
8. Les coauteurs de ce document sont convaincus que l'objectif du désarmement peut seulement être atteint dans un contexte international de stabilité et d'équilibre renforcé, ainsi que par la mise en œuvre de mesures équilibrées et vérifiables de réduction dans tous les secteurs d'armement.
9. Ils sont également convaincus que tous les États ont un intérêt vital dans le désarmement et que chaque État a donc sa part de responsabilité aux fins de la réduction des armements.
10. Dans l'opinion desdits pays, les négociations constituent le seul moyen réaliste pour réaliser des progrès en matière de désarmement. Il apparaît donc urgent d'intensifier et amplifier les négociations bilatérales, régionales ou multilatérales visant à la diminution équilibrée et vérifiable du niveau d'armements.
11. Ces pays ne peuvent que souligner leur satisfaction en ce qui concerne la reprise à Genève des négociations bilatérales entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique sur les armements nucléaires et spatiaux.
12. Leur importance vitale ne devrait pas cependant détourner l'attention de tous les efforts qui doivent être effectués dans d'autres enceintes et de la nécessité de réductions équilibrées et vérifiables de tous les types d'armements.
13. Dans ce contexte, les coauteurs de ce document considèrent que les Nations Unies ainsi que la Conférence du désarmement de Genève ont une tâche fondamentale pour contribuer d'une façon déterminante à la réalisation



Vue d'ensemble du siège social des Nations Unies à New York.

ONU

de l'objectif du désarmement sous un contrôle international efficace.

14. La prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects étant un sujet de préoccupation universel, tous les États sont instamment priés de contribuer à la réalisation de l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs. Les États devraient appliquer pleinement toutes les dispositions des traités internationaux pertinents auxquels ils sont parties.
15. Dans les conditions internationales actuelles, il semble qu'une approche générale aux négociations du désarmement ne puisse qu'envisager des mesures graduelles ou sectorielles, qui doivent pourtant contribuer aux objectifs de la réduction équilibrée et véritable du niveau général des armements, à la stabilité et à l'amélioration du climat international.
16. Dans ce but, il faudrait avant tout éviter que l'application d'éventuels accords puisse donner lieu à des doutes sur leur efficacité et respect, qui auraient l'effet d'augmenter la méfiance et de rendre plus ardue la recherche de progrès ultérieurs.
17. C'est pour cette raison fondamentale que les coauteurs de ce document estiment que tout accord de désarmement doit comprendre un système de vérification efficace. Une approche générale des négociations de désarmement



ne peut fixer des priorités qu'en fonction de cette exigence fondamentale.

18. L'ampleur du risque qu'impliquerait un conflit nucléaire a constitué et constitue toujours un élément fondamental de prévention des conflits. Il explique aussi l'importance accordée aux négociations de désarmement dans le domaine nucléaire.

19. Les événements qui se sont succédés depuis 1945 ont démontré les conséquences, en millions de morts et en dévastations, de l'emploi des armements classiques. Lesdits coauteurs sont donc convaincus qu'une réduction graduelle et équilibrée des armements classiques aurait un effet positif sur la diminution des tensions et par là même sur les perspectives du désarmement en général et de la réduction des armes nucléaires en particulier.

20. L'étude sur le désarmement conventionnel qui a été élaborée par le groupe d'experts institué à cet effet a mis en lumière une série d'autres aspects positifs qui devraient rendre possibles des progrès dans ce domaine.

21. Sur la base de ces considérations, lesdits coauteurs estiment qu'une approche générale aux négociations de désarmement concernant à la fois les armements nucléaires et classiques devrait se fonder sur les principes suivants :

- a) l'objectif prioritaire est la prévention de tout conflit;
- b) tous les États devraient contribuer aux négociations visant à conclure des accords de désarmement équilibrés et vérifiables, en tenant compte de la responsabilité particulière de deux principales puissances;
- c) les accords devraient envisager des mesures concrètes et ne pas se limiter à des engagements déclaratoires et rhétoriques;
- d) les accords devraient comprendre un système efficace de vérification afin d'éviter que des violations présumées ou réelles ne risquent d'accroître la méfiance entre les signataires;
- e) les négociations en matière de désarmement devraient aboutir à un équilibre au plus bas niveau des forces et promouvoir la stabilité;
- f) aux fins de la prévention de toute sorte de conflits, les négociations devraient tenir compte des risques non seulement des conflits nucléaires mais aussi de conflits classiques;
- g) dans ce cadre, le désarmement con-

ventionnel devrait être considéré comme un élément essentiel du processus global de désarmement;

h) les négociations dans ce domaine devraient parallèlement se poursuivre en vue d'accords équilibrés et vérifiables sur des mesures aptes à diminuer le risque d'attaques par surprise et à augmenter la confiance;

i) la Conférence sur le désarmement, en tant que seule enceinte de négociation multilatérale permanente, devrait jouer un rôle déterminant dans la solution de l'ensemble des questions qui sont à son ordre du jour ainsi que dans l'élaboration d'accords d'importance vitale, tels que celui en matière d'armes chimiques actuellement en cours de négociation.

L'Université de la Saskatchewan tient un symposium sur la tragédie de Bhopal

L'Université de la Saskatchewan a accueilli, du 25 au 27 septembre, un symposium international sur « Les substances chimiques à haute toxicité : méthodes de détection et de protection ». Les participants venaient des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Suède et de la France, aussi bien que du Canada. Le discours d'orientation a été prononcé par le professeur J.M. Dave, doyen de l'École des sciences environnementales de l'Université Jawaharlal Nehru en Inde. Le professeur Dave et ses collaborateurs ont participé aux investigations scientifiques immédiates tout comme à l'enquête à plus long terme sur l'émission de gaz qui a si tragiquement frappé Bhopal au début de décembre 1984.

La Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures s'est avisée que l'enquête indienne pourrait apporter d'utiles enseignements au Canada dans ses efforts pour mettre au point des méthodes d'investigation concernant les emplois allégués d'armes chimiques. Le symposium a été financé en partie par le Programme de recherches sur la vérification du Ministère, en raison de son caractère scientifique et de ses rapports avec les problèmes de vérification.

La tragédie qui a frappé Bhopal n'avait absolument rien à voir avec la fabrication ou l'emploi d'armes chimiques. Il s'agissait d'un accident industriel, d'énormes proportions certes, puisque quelque 2 500 personnes en sont mortes et plusieurs milliers d'autres ont dû recevoir des soins médicaux. Or, il apparaît que l'émission d'isocyanate de méthyle (qui entre dans la fabrication de l'insecticide Sevin), mêlé peut-être à certaines autres substances chimiques, aura duré moins d'une heure. On estime que près du

quart des 800 000 habitants de la ville ont été en contact avec les gaz émis.

Dans ce contexte, les participants au symposium se sont intéressés tout particulièrement aux problèmes rencontrés par les autorités indiennes dans leur enquête sur l'émission de gaz et sur la cause des lésions et des décès enregistrés. Même dans un cas aussi circonscrit, où les officiels et les scientifiques ont eu accès aux lieux en temps utile et avaient connaissance du produit en question ainsi que des procédés de fabrication de l'usine, la cause des morts immédiates (par opposition aux décès ultérieurs) suscite encore beaucoup de conjectures et de controverses. Que de tels problèmes se posent, alors que les autorités ont bénéficié d'un accès immédiat et de tout l'appui médical et scientifique voulu, souligne les difficultés que comporte la vérification des emplois allégués d'armes chimiques dans des régions éloignées dont l'accès – en temps utile ou autrement – n'est pas toujours autorisé.

Dans son intervention au symposium, le professeur Ron Sutherland, de l'Université de la Saskatchewan, a établi un parallèle entre les enquêtes sur les émissions accidentelles de substances toxiques et l'investigation des emplois allégués d'armes chimiques. Il a fait valoir que le secrétariat technique, dont la création est envisagée dans le cadre du régime de vérification d'une future convention sur les armes chimiques (actuellement en cours de négociation à la Conférence sur le désarmement), pourrait avoir pour rôle auxiliaire de venir en aide aux autorités nationales, notamment dans les pays en développement, au cas où il se produirait des désastres industriels à l'avenir.



Déclaration canadienne à Helsinki

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a représenté le gouvernement du Canada à la réunion tenue à Helsinki, le 31 juillet, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Voici des extraits de son discours :

« Il y a dix ans, la signature de l'Acte final avait suscité des réactions fort diverses. Certains croyaient que l'hostilité et l'incertitude qui avaient marqué pendant si longtemps les relations Est-Ouest, fondraient rapidement au soleil radieux de la détente. D'autres voyaient dans l'Acte final un ensemble incitatif de grands principes, dont on ne tiendrait pas compte et qui seraient vite oubliés. La plupart, cependant, envisageaient l'Acte final avec espoir et réalisme. Le Canada était assurément de ceux-là.

L'espoir était essentiel : le Canada a de profondes racines en Europe; nos origines sont en Europe et nous avons partagé les précieux avantages des idéaux politiques et sociaux de l'Europe tout comme nous avons partagé le coût tragique de ses guerres. L'expérience nous a appris qu'il était possible d'apaiser les désaccords même les plus anciens, ou du moins de les concilier de façon pacifique. Nous désirions, où que nous vivions, entretenir l'espoir que des solutions pouvaient être trouvées aux désaccords qui menaçaient toujours la paix et la sécurité de la famille de l'Europe.

Cet espoir, cependant, se tempérerait de réalisme. Les tortueuses négociations qui avaient mené à l'Acte final démontraient que la méfiance et l'hostilité étaient très profondément enracinées, et qu'il nous faudrait du temps, de la patience et, surtout, de la détermination pour nouer un dialogue productif.

L'Acte final n'en constituait pas moins un début. Résultat équilibré du compromis, il semblait traduire une détermination commune des États participants de voir la compréhension et la coopération prendre le pas sur l'affrontement stérile. La CSCE avait fait ses preuves en tant que forum multilatéral où les États participants pouvaient, sans menacer les systèmes politiques ou

sociaux des autres, tenter de trouver un terrain d'entente. Les participants s'étaient entendus sur un ensemble de normes et de principes qui, s'ils étaient intégralement respectés, constitueraient une assise solide à la conduite de relations policées non seulement entre les gouvernements, mais aussi entre les gouvernements et leurs citoyens. Enfin, la CSCE offrait à tous les États signataires l'occasion de contribuer à atténuer les tensions entre l'Est ou l'Ouest.

Il était par conséquent possible, en 1975, d'espérer sans être irréaliste. Et le Canada était résolu à contribuer de façon constructive à un processus prometteur d'une approche nouvelle et positive.

Notre engagement n'a pas faibli, Monsieur le Président. Cependant, lorsqu'ils considèrent les progrès accomplis par la CSCE au cours des dix dernières années en regard des possibilités qui semblaient s'offrir en 1975, les Canadiens ne peuvent se défendre d'un sentiment de déception et d'inquiétude.

Lors de la revue de la mise en œuvre de l'Acte final à Belgrade et à Madrid, il est apparu à l'évidence que non seulement l'exécution des engagements pris en 1975 avait fait très peu de progrès, mais que, pire encore, la situation s'était détériorée dans la plupart des domaines visés par l'Acte final.

Depuis, les perspectives se sont encore assombries. Avant même que ne s'ouvre la réunion de Madrid, le peuple d'un certain pays s'est vu privé de son droit à l'autodétermination. Cette situation persiste, et c'est là une intervention au sens véritable du sixième principe, même si la victime n'est pas un État participant, puisque nous avons tous convenu en 1975 d'observer, à l'égard des États n'appartenant pas au cercle des 35, le même comportement qu'à l'endroit des États qui en font partie. Nous avons vu planer la menace d'une intervention contre un État participant alors même que se tenait la réunion de Madrid. De telles transgressions des engagements contractés ne peuvent manquer d'ébranler les espoirs que nous partageons en 1975 et de porter ainsi atteinte à la crédibilité du processus de la CSCE.

Les Canadiens portent un intérêt pro-

fond et durable à la question des droits de l'homme. La situation est aujourd'hui dans certains pays bien pire qu'elle ne l'était en 1975. Des citoyens qui ont cru, sur les assurances de leurs dirigeants, pouvoir connaître leurs droits et agir en conséquence ont payé leur confiance par la prison, le travail forcé et l'exil. À la Réunion d'experts des droits de l'homme qui s'est tenue récemment à Ottawa, nous n'avons pas cherché à élargir le champ des droits dont l'exercice devrait être assuré à tous les individus. Il ne nous semble guère utile d'ajouter d'autres engagements lorsqu'il est manifeste que certains États n'entendent pas respecter les droits dont ils ont déjà convenu qu'ils sont inhérents à la dignité de la personne humaine.

La réunion d'Ottawa aura cependant produit au moins un bon résultat. Certains États qui avaient soutenu jusque-là que l'examen de la situation des droits de l'homme dans les pays signataires de l'Acte final n'était pas du ressort des réunions de la CSCE, ont ôté toute valeur à leur argument en critiquant eux-mêmes les pratiques d'autres États membres. C'est là un développement que nous accueillons avec satisfaction. Cependant, ces pays – parmi lesquels figuraient ceux qui maintenaient que l'Acte final était un texte sacré n'admettant aucune dérogation puisqu'il avait été signé par les dirigeants politiques au plus haut niveau – ont tenté de dénaturer l'Acte final en prétendant que les droits qui n'y sont traités qu'accessoirement ont plus d'importance que les droits fondamentaux qui constituent l'objet principal du septième principe. Il faudra reconnaître que certains droits sont fondamentaux alors que d'autres sont des objectifs à atteindre – des objectifs qui seront élaborés et élargis progressivement. Cette distinction même se retrouve dans le libellé du septième principe, et aussi dans les documents des Nations Unies dont il est fait particulièrement mention au dernier paragraphe de ce principe.

À l'ouverture de la réunion d'Ottawa, j'avais indiqué que des questions aussi capitales que celle des droits de l'homme ne peuvent et ne doivent pas être évitées sous prétexte qu'elles sont délicates et qu'elles risquent de donner lieu à des désaccords entre les gouvernements. Le respect des droits de l'homme demeurera important car à l'ordre du jour international le respect de ces droits et des libertés fondamentales est essen-



tiel au développement de relations amicales et de la coopération entre nous.

Monsieur le Président, lors de l'adoption de l'Acte final, nul ne s'attendait à ce que les pratiques observées au regard des droits de l'homme ou dans d'autres domaines puissent changer du jour au lendemain. Nous nous attendions plutôt à une amélioration progressive – parce que ceux d'entre nous qui sont profondément convaincus de la valeur des droits individuels s'efforcent constamment d'améliorer leur bilan à cet égard. C'est de glisser dans la direction opposée, soit par inadvertance ou de propos délibéré, dont nous devons nous garder; car ne pas mettre en œuvre ses engagements dans un domaine soulève de sérieux doutes quant à la probabilité de voir respectés les engagements contractés à d'autres égards.

Je reconnais, Monsieur le Président, qu'il existe à la CSCE un abîme entre deux conceptions très différentes de la relation qui doit s'établir entre l'individu et l'État. Nous nous bercerions d'illusions si nous pensions que ces divergences de vues sont appelées à s'estomper rapidement. Mais on aurait tort, d'autre part, de conclure que le souci manifesté par le Canada pour les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et la plus libre diffusion de l'information, nous est dicté par le désir de perturber la stabilité interne d'autres États. Tout simplement, nous ne concevons pas que l'un quelconque des gouvernements représentés ici doive se sentir si faible ou si peu assuré qu'il lui faille traiter en criminels ou en traîtres ceux de ses citoyens qui croient à la sincérité de nos engagements en vertu de l'Acte final. Nous saisissons cette occasion pour affirmer que l'échec de la mise en œuvre des dispositions visant les droits de l'homme affectera directement les progrès par rapport à d'autres dispositions de l'Acte final.

Dans le domaine de la sécurité, les résultats ont été lents à se manifester. Après plus de 18 mois de travaux, la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe n'a réalisé aucun progrès notable dans l'exécution des tâches spécifiées dans le mandat de Madrid. Le Canada fonde de grands espoirs sur la Conférence et espère qu'elle permettra d'établir un dialogue honnête d'où sortiront des mesures de coopération concrètes, et qu'elle apportera une



Photo de groupe de 35 ministres des Affaires étrangères rassemblés à Helsinki à l'occasion du 10^e anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE. Canapress

contribution importante au processus de renforcement de la confiance mutuelle. Mais ces espoirs deviennent difficiles à maintenir – et difficiles à partager par nos peuples – devant une tentative manifeste pour esquiver la négociation d'un ensemble de mesures de confiance, dont un programme détaillé de coopération en matière militaire. Je crois, Monsieur le Président, qu'il importe de noter que ces mesures devaient s'appliquer également aux deux alliances en Europe. La sécurité est affaire de réciprocité : elle ne saurait s'établir sur des avantages unilatéraux acquis au détriment de l'une ou de l'autre des parties. Pour renforcer la confiance mutuelle, ce sont des actes et non des paroles qu'il nous faut. C'est pourquoi nous continuerons de préconiser une action commune fondée sur des engagements précis, notamment en ce qui concerne l'information et la vérification.

Je crois qu'il est évident que le processus de la CSCE n'a pas encore tenu les promesses que tant d'entre nous y voyaient en 1975. La CSCE nous a fourni et continue de nous fournir une occasion de dialogue. Il ne faut pas sous-estimer la force du dialogue dont chacun des maillons contribuera à renforcer le tissu d'un accord plus large entre les États signataires, quelle que soit leur taille. Mais si la CSCE devient de plus en plus un dialogue de sourds, si nous persistons à ignorer le point de vue de l'autre, et si les mots mêmes que nous employons ont des sens différents, alors que serons-nous en mesure d'accomplir ? Si nous continuons à nous livrer à la sémantique et à éviter les

mesures concrètes, pendant combien de temps encore la crédibilité du processus de la CSCE pourra-t-elle survivre ?

Monsieur le Président, la crédibilité du processus de la CSCE est vitale. Si nous nous contentons d'émettre les documents et de réitérer nos obligations, sans nous acquitter des engagements que nous avons contractés au niveau politique le plus élevé, nous risquons de détruire la confiance en l'utilité de la CSCE. De plus, faute de progrès soutenus dans la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Acte final, il nous sera impossible de susciter la confiance qui est essentielle à l'amélioration des relations Est-Ouest et qui était, rappelons-le, notre but premier il y a dix ans. Si nous ne réussissons pas à susciter cette confiance, il sera à mon avis particulièrement difficile de réaliser des progrès en ce qui concerne le contrôle des armements et le désarmement.

Nous ne devons jamais perdre de vue que les peuples dont nous sommes les représentants et les dirigeants ne manqueront pas de s'interroger – à juste titre – sur la valeur des formes de coopération énoncées dans l'Acte final s'ils n'en voient pas le résultat concret dans leur vie quotidienne. Cette coopération nous apporte-t-elle un sentiment de sécurité ? Facilite-t-elle la réunion des personnes, indépendamment de la communauté idéologique à laquelle elles appartiennent ? Ce sont là des questions auxquelles nos peuples attendent des réponses plus positives encore que celles que nous leur avons fournies jusqu'à présent. »

Le Canada contribue au débat sur l'espace extra-atmosphérique

À Genève, la Conférence sur le désarmement (CD) a entrepris cette année un examen détaillé de la question du contrôle des armements et de l'espace extra-atmosphérique. Le 29 mars, les 40 membres de la CD se sont entendus sur le mandat du Comité spécial de la question de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité était chargé d'examiner «sur le fond les questions qui se rattachent à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique», et de prendre en considération tous les accords existants, toutes les propositions mises de l'avant et toutes les initiatives qui pourraient être lancées.

Le Canada a participé activement à l'élaboration de ce mandat et, comme par le passé, il a pris part aux discussions sur le contrôle des armements et l'espace extra-atmosphérique. En 1982, le Canada a présenté le premier document de fond sur le sujet, document qui portait sur les effets stabilisateurs et déstabilisateurs possibles des systèmes basés dans l'espace. Cette année, le Canada a posé un geste concret et contribué de manière importante aux débats du Comité spécial en présentant deux autres documents de travail. Le 2 juillet, l'ambassadeur du Canada à la CD, M. Alan Beesley, a présenté un recueil complet, en deux volumes, des documents de travail et des derniers débats de la CD ayant trait à l'espace extra-atmosphérique (CD/606, 4 juillet 1985). Ce recueil ressemble à ceux que le Canada a déjà présentés sur les armes chimiques et les armes radiologiques. En présentant ce document de travail, le Canada voulait fournir aux membres du Comité spécial, dès le début de leurs travaux, de la documentation à laquelle puiser. Les dimensions de l'ouvrage illustrent bien la somme de travail que la CD a déjà réalisée à ce sujet.

La contribution du Canada a été très bien accueillie. Le délégué de la Suède, par exemple, en s'adressant au Comité spécial le 29 juillet, a remercié le Canada de cette excellente source de référence. En privé, de nombreuses autres délégations nous ont aussi exprimé leur reconnaissance. Au-delà de 100 exemplaires ont été distribués aux 40 délégations présentes à la CD.

Le deuxième document de travail cana-



La Conférence sur le désarmement a ouvert sa session de 1985, le 5 février à Genève. Assis à la table du président (de gauche à droite) : R. Ian T. Cromartie, ambassadeur du R.-U. (président sortant), Erik Suy, Directeur général, bureau de l'ONU à Genève; Jan Martenson, secrétaire général adjoint pour le désarmement; Thomas Barthelemy (É.U.), délégué à la Conférence; l'ambassadeur Donald Lowitz (É.-U.), Président; et Miljan Komatina, représentant personnel du Secrétaire général. ONU

dien a été présenté le 23 juillet, dans le cadre de la participation du Canada à l'examen que le Comité spécial a effectué des accords existants liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada estimait que cet examen représentait une étape essentielle dans la réalisation du mandat du Comité spécial. Non seulement a-t-il contribué à souligner toute la portée des questions à l'étude, mais, chose plus importante encore, il a permis de faire en sorte que les travaux du Comité spécial aillent dans le sens, et non pas à contre-courant, des traités existants et du droit international. Le Canada était d'avis que le temps consacré à l'examen du régime juridique actuel accélérerait les débats du Comité et qu'il permettrait d'obtenir plus rapidement des résultats intéressants.

Ce deuxième document de travail, intitulé *Survey of International Law Relevant to Arms Control and Outer Space* (CD/618, 23 juillet 1985), découle en partie de recherches entreprises par

l'Institut du droit aérien et spatial de l'Université McGill, à Montréal, à la demande du ministère des Affaires extérieures du Canada. Cette étude de l'Université McGill fait partie d'un programme du gouvernement du Canada qui vise à intéresser les organisations non gouvernementales au désarmement et au contrôle des armements.

Le document de travail répertorie plus de 20 accords internationaux, dont la Charte des Nations Unies, qui revêtaient une certaine importance par rapport au processus dans lequel le Comité spécial s'était engagé. Il ne met pas au premier plan et il ne représente pas la position du gouvernement du Canada sur quelque sujet que ce soit. Il tente plutôt de donner une interprétation large de divers points de vue, d'une manière équilibrée et conciliante, afin d'offrir un ensemble de données qui puisse être utile à chaque membre de la CD.

Le document de travail attire l'attention sur certains domaines du droit inter-



national qui intéressent l'espace extra-atmosphérique et qui méritent qu'on s'y arrête. Durant la période allant de la fin des délibérations actuelles du Comité spécial au commencement de la session de la CD, en 1986, le gouvernement canadien mettra pleinement à profit cette étude lorsqu'il reverra la politique canadienne relative au contrôle des armements et à l'espace extra-atmosphérique. Le Canada espère aussi que d'autres gouvernements utiliseront le document de travail canadien comme point de référence dans leur examen de cette question.

Plusieurs délégations ont remercié publiquement le Canada pour ce deuxième document de travail. Le délégué de Sri Lanka, par exemple, prenant la parole le 30 juillet, a félicité le Canada pour cette étude et a déclaré qu'il était particulièrement impressionné par la nature objective et non partisane du document, et il a souligné son caractère véritablement professionnel et exhaustif.

Les deux documents de travail présentés par le Canada et le rôle actif que celui-ci a joué lors des délibérations du Comité spécial chargé de la question de l'espace extra-atmosphérique témoignent du désir sincère qu'il avait de voir le Comité spécial mener à bien son mandat. Le Canada poursuivra ses efforts concrets pour que la CD procède à un examen complet de cette importante question et pour qu'elle prenne toutes les mesures qui seront jugées nécessaires à la suite de cet examen.

La Conférence sur le désarmement a mis un terme à ses délibérations le 30 août 1985. Ces discussions élargies ont permis de mettre en lumière la complexité d'un certain nombre de problèmes et elles ont conduit à une meilleure compréhension des positions. On a reconnu l'importance et l'urgence de la question du contrôle des armements et de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada estime que les travaux exploratoires qui ont été entrepris par la CD cette année dans le cadre du mandat du Comité spécial demeurent incomplets, et qu'il serait opportun et réaliste d'envisager un mandat analogue pour l'année prochaine. Il permettrait d'accomplir une somme considérable de travail pratique sans nuire ni porter préjudice aux négociations bilatérales en cours entre les États-Unis et l'URSS.

Campagne mondiale pour le désarmement

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 31 octobre une contribution canadienne de 100 000 \$ aux objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement.

M. Clark a déclaré que cette contribution démontre l'appui permanent du gouvernement du Canada envers les objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement, qui sont d'informer et de sensibiliser le public et d'obtenir son appui pour les objectifs des Nations Unies dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le gouvernement du Canada a déjà versé deux contributions de 100 000 \$ chacune à la Campagne mondiale pour le désarmement, en mars 1983 et en octobre 1984.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada consacra, sur sa contribution, 50 000 \$ à l'*Annuaire du désarmement* des Nations Unies. L'*Annuaire*, préparé par le département des Affaires du désarmement des Nations Unies, est un ouvrage de consultation qui s'adresse autant aux spécialistes qu'aux membres du grand public qui souhaitent en apprendre davantage sur les activités menées au sein des instances multilatérales de contrôle des armements et de désarmement. Il joue un important rôle d'information dans le contexte de la Campagne mondiale pour le désarmement. La contribution du Canada servira à appuyer tous les aspects de la préparation et de la distribu-

tion de l'*Annuaire* de sorte que cette publication utile puisse être consultée par un plus grand nombre de personnes.

Une autre tranche de la contribution canadienne, soit 40 000 \$, ira à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR). L'UNIDIR, institut autonome de la famille des Nations Unies basé à Genève, a été établi en 1980 pour mener des recherches indépendantes sur les questions liées au désarmement et à la sécurité. L'UNIDIR est financé à même les contributions volontaires des États ainsi que de celles d'organisations publiques et privées. La contribution canadienne facilitera la recherche de l'UNIDIR sur l'aspect vérification des actuelles négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Cette contribution est conforme au rôle important que la vérification doit jouer dans ce domaine ainsi qu'à l'insistance mise sur la vérification dans le Programme canadien d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement, programme que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait annoncé dans l'allocation qu'il prononçait à l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 1985. M. Clark a annoncé que les 10 000 \$ restant sur la contribution seraient consacrés au fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la paix (AIP) en vue d'appuyer le financement des activités que mèneront les Nations Unies pendant l'AIP en 1986.



M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada aux Nations Unies (à gauche), présentant un chèque de 100 000 \$ à M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint du département des Affaires du désarmement des Nations Unies, le 21 février 1985.

ONU

L'hiver nucléaire : Rapport de la Société royale du Canada

Le Comité d'étude sur les répercussions possibles d'un hiver nucléaire sur l'environnement présentait son rapport à la Société royale du Canada, en janvier 1985. L'étude a été entreprise à la demande du gouvernement du Canada. Voici la conclusion du rapport :

1. Que l'hiver nucléaire qui suivrait un conflit nucléaire semble être une menace formidable. Si nos calculs sont exacts – et le Comité croit qu'ils sont crédibles – les températures à l'intérieur des continents baisseraient radicalement de plusieurs degrés peu après l'explosion et tomberaient probablement bien au-dessous du point de congélation dans les régions de moyenne latitude. La végétation et les cultures en subiraient de graves contrecoups et seraient même détruites. Cet hiver durerait de nombreuses semaines et même des mois et aurait des répercussions durables.

Considérations d'ordre stratégique

2. Le Canada devrait envisager immédiatement les conséquences militaires, stratégiques et sociales d'une telle anomalie climatique, quelles que soient les incertitudes qui entourent l'hypothèse.
3. Un hiver nucléaire mondialiserait les répercussions potentielles sur l'environnement d'une grande guerre nucléaire. Aucun pays ne serait épargné.
4. S'il se produisait, un hiver nucléaire mettrait en danger les approvisionnements en eau et en aliments de tous les survivants dans les nations situées aux moyennes latitudes de la planète et probablement dans le monde entier.
5. L'attaquant qui réussirait à porter la première frappe ne pourrait pas remporter la victoire. Aux magnitudes envisagées, une attaque du genre, même s'il n'y avait pas de riposte, provoquerait l'hiver nucléaire même chez l'agresseur.
6. Il y aurait peu de spectateurs; les nations non combattantes seraient les victimes impuissantes de l'hiver nucléaire comme celles qui auraient pris les armes.
7. Même si le Canada n'était pas une cible, son agriculture, ses forêts et ses ressources halieutiques subiraient de grands dommages. Une attaque qui se produirait pendant l'été serait particulièrement néfaste pour le Canada.
8. L'URSS est aussi très vulnérable. L'hiver nucléaire affecterait gravement

son territoire. L'agriculture du pays est déjà très sensible à la sécheresse et au gel et elle ne pourrait pas supporter un hiver nucléaire.

De nombreuses incertitudes demeurent, mais le gouvernement du Canada devrait en tenir compte lorsqu'il établit sa position stratégique.

Les modèles

9. Que les modèles sont dans l'ensemble crédibles quant à la nature des répercussions climatiques qui suivront une guerre nucléaire d'envergure, quoique les détails ne dépassent pas le stade de la plausibilité.
10. Quoique les résultats doivent être interprétés avec précaution, il semble, jusqu'à preuve du contraire, que l'hiver nucléaire suivrait toute une série d'attaques, y compris celles que l'on considère très limitées. Tous les efforts doivent être déployés pour éliminer les incertitudes qui demeurent.
11. Les critiques des modèles proposés par Teller, Singer, Maddox et d'autres ont raison sur certains points, mais ne remettent pas en cause les résultats obtenus au moyen des modèles.

Répercussions climatiques

12. Quoique les principales répercussions sur le climat se produiraient dans les latitudes où la guerre nucléaire aurait lieu, et probablement dans les latitudes moyennes du nord de l'hémisphère, on observerait un refroidissement important et une perturbation de la circulation dans les tropiques et l'hémisphère sud. Des perturbations climatiques à long terme sont possibles.
13. En fonction de l'hypothèse de l'hiver nucléaire, il y a tout lieu d'étudier l'incidence de l'oxyde d'azote (présent dans les boules de feu) sur les niveaux d'ozone. Il est largement admis qu'il y aurait une baisse d'ozone causée par cet oxyde d'azote et une dispersion de l'ozone, et que par conséquent les rayons ultraviolets dangereux pénétreraient en plus grand nombre jusqu'à la surface de la terre. Cela pourrait très bien être le cas mais d'autres caractéristiques doivent aussi entrer en ligne de compte. À cause de phénomènes connexes, il se pourrait que de l'ozone soit produit en très grande quantité dans la troposphère et que la structure thermique modifiée de la couche supérieure de la troposphère et de la couche inférieure de la stratosphère

provoque une transformation radicale de la chimie de la couche d'ozone.

Répercussions biologiques

Le Comité est d'accord avec nombre de ceux qui ont pris la parole pour dire que l'hypothèse de l'hiver nucléaire pose la plus grave menace aux collectivités biologiques et par conséquent à la sécurité de l'espèce humaine. Il se pourrait que des espèces entières disparaissent et que ces extinctions soient comparables à celles qui se sont déjà produites par le passé à cause des impacts de météorites ou d'astéroïdes sur la planète.

14. L'agriculture du Canada serait gravement touchée même si l'on n'observait qu'une petite baisse de la température pendant la saison de culture et un ensoleillement moins prolongé.
15. Le degré des dommages varierait grandement en fonction de la saison pendant laquelle l'attaque aurait lieu. Les dommages seraient extrêmement graves si le conflit se produisait au début de la saison de culture ou si la guerre éclatait à la fin de l'été ou en automne et entraînerait une destruction des semences et des porte-greffes.
16. L'agriculture dans les Prairies serait gravement touchée parce que les principaux sites des missiles américains n'en sont pas éloignés.
17. Les forêts canadiennes sont particulièrement vulnérables aux dommages causés par les retombées radioactives et seraient probablement soufflées si les explosions se produisaient à proximité.
18. Les forêts seraient aussi vulnérables à de grands incendies. Une explosion de 50 mégatonnes au-dessus des régions forestières pourrait détruire de 13 000 à 500 000 kilomètres carrés de forêt, selon la région et la saison.
19. Tous les événements précités laisseraient probablement beau jeu aux mauvaises herbes et aux insectes et animaux nuisibles aux dépens des espèces utiles de sorte que les écosystèmes qu'on pourrait rétablir seraient inférieurs en qualité pendant de nombreuses années et peut-être même des générations.
20. Les écosystèmes océaniques et par conséquent les ressources halieutiques ne seraient pas épargnés. Quelques jours de noirceur tueraient presque tout le phytoplancton, plantes vertes à la base de la chaîne alimentaire. À la réapparition du soleil, les rayons ultraviolets plus forts endommageraient aussi le phytoplancton.



Il s'ensuivrait des pertes généralisées du point de vue des pêches et des espèces de poissons non destinés au commerce dans les deux à six mois qui suivraient une conflagration nucléaire.

21. Le rétablissement de l'agriculture et des ressources halieutiques, entrepris à long terme, qui serait possible lorsque le climat reviendrait à la normale, serait difficile à cause de notre forte dépendance actuelle de la technologie, des banques de semence, des engrais et d'autres moyens dont la pénurie se ferait probablement sentir.

22. Il est possible que les perturbations climatiques à long terme causées par l'hiver nucléaire entraveraient, voire empêcheraient tout à fait, le rétablissement de l'agriculture intensive telle qu'on la connaissait au Canada avant le conflit.

Impact sur la société

Le Comité est d'accord avec Freeman Dyson qui dit que l'impact sur la société humaine est incalculable. Il a néanmoins tenté de visualiser ce qui pourrait se produire. Il est très clair que pour le Canada, la réponse dépend au minimum des inconnues suivantes :

- la taille et la nature de la conflagration nucléaire;
- la question de savoir si le Canada sera ou non une cible et dans quelle région du pays l'attaque se produirait;
- l'étendue des dommages;
- l'impact sur d'autres pays et en particulier les États-Unis;
- la mesure dans laquelle il y aura des services, des infrastructures et des institutions qui auront résisté;
- le degré d'entente ou d'absence de coopération entre les régions urbaines et rurales du pays;
- la mesure dans laquelle nous serons préparés.

À la lumière de ces considérations, le Comité n'arrive à aucune conclusion ferme quant aux conséquences sociales, mais inclut dans le Supplément certaines hypothèses sur des adaptations qui devraient se faire, vu le nouvel environnement difficile. L'une des conclusions est que :

23. Les conséquences socio-économiques des divers scénarios doivent faire l'objet d'un examen plus fouillé par un groupe d'experts du domaine des sciences sociales.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires du Rapport sur l'hiver nucléaire, au coût de 15 \$ l'unité, auprès de la Société royale du Canada, 344, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0N4.

Réponse du gouvernement du Canada

Réponse du gouvernement canadien telle que présentée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 27 juin, à la Chambre des communes :

La Société royale s'est penchée sur la possibilité d'un hiver nucléaire et sur ses conséquences pour le Canada. Les conclusions de l'étude concordent fondamentalement avec celles d'autres organismes scientifiques, notamment l'Académie des sciences de Suède et la *National Academy of Sciences* des États-Unis. La première conclusion est qu'il y aurait, à la suite d'un conflit nucléaire, une chute importante de la température sur l'ensemble de la planète. Ce phénomène, qu'on appelle l'hiver nucléaire, est produit par la fumée et la poussière qui empêchent l'énergie solaire de parvenir jusqu'au sol.

La Société royale formule un certain nombre de recommandations et demande qu'on fasse davantage de recherches afin de réduire les incertitudes scientifiques actuelles entourant l'hypothèse de l'hiver nucléaire.

En règle générale, le gouvernement estime l'hypothèse de l'hiver nucléaire scientifiquement crédible, bien qu'il existe des incertitudes graves sur son ampleur et sa durée. Certaines des incertitudes scientifiques peuvent être éliminées en continuant la recherche, dans le cadre des programmes actuels.

Le gouvernement partage l'avis de la Société royale voulant que toute étude canadienne sur l'hiver nucléaire soit vraiment coordonnée aux efforts déployés dans ce domaine par d'autres pays. Pour cette raison, le gouvernement compte transmettre des exemplaires du rapport aux Nations Unies, conformément à la résolution 39-148F adoptée au cours de la 39^e séance de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours de la dernière séance de l'Assemblée générale, le Canada a souligné l'importance, pour les nations, d'étudier le phénomène et de rapporter leurs conclusions à l'ONU, à titre d'effort international pour réduire la possibilité d'une guerre nucléaire. La présentation du rapport de la Société royale aux

Nations Unies sera utile, car elle représentera l'effort du Canada visant à faire en sorte que tous les pays reconnaissent qu'en cas de guerre nucléaire, il n'y aurait que des perdants.

Cependant, la Société royale partage l'hypothèse de la défense civile voulant qu'il y ait des survivants. C'est un devoir humanitaire du gouvernement que de disposer au moins de plans modestes afin d'augmenter le nombre de survivants éventuels. Dans ses plans actuels, la défense civile s'est concentrée sur les problèmes reliés à la survie à brève échéance. L'hypothèse de l'hiver nucléaire transpose le problème sur une plus longue période et le gouvernement accepte la recommandation de la Société royale voulant que soient réexaminés nos préparatifs pour la période suivant une attaque nucléaire, y compris les conséquences pour l'agriculture, les transports, les communications et les conditions générales de vie.

Par delà sa nature scientifique, le rapport de la Société royale comporte aussi des implications en matière de sécurité nationale. Il est clair qu'un conflit nucléaire serait catastrophique. Cela renforce notre intime conviction qu'il faut empêcher toute guerre nucléaire. En conséquence, le gouvernement continue d'appuyer l'OTAN et sa politique de dissuasion, qui a garanti notre sécurité depuis plus de 35 ans. Nos adversaires doivent comprendre qu'aucune guerre nucléaire ne peut être remportée dans le sens habituel que l'on donne au mot victoire. Il s'ensuit donc que nous devons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour décourager la moindre velléité de guerre.

À cet égard, le Canada continuera d'attribuer la priorité à sa participation aux instances multilatérales de contrôle des armements, notamment Genève, Stockholm et Vienne, dans lesquelles il négocie directement. En même temps, le Canada a salué la reprise des négociations soviéto-états-uniennes de Genève et appuie les États-Unis d'Amérique dans leurs efforts pour établir des rapports stratégiques plus stables, en maintenant le plus bas possible l'équilibre des armements nucléaires. . .

**Limitation des armements et désarmement — glossaire des acronymes****DOCUMENT DE TRAVAIL**

ABM — Missile antibalistique (traité, système, etc.)	CD — Comité du désarmement	ERW — Arme à radiation renforcée – Aussi appelée ogive à neutrons ou bombe à neutrons
ACD — Contrôle des armements et désarmement	CD — Conférence sur le désarmement (1984-)	EUREKA — Projet proposé par la France au début de 1985 afin d'unir l'Europe dans le secteur de la recherche de la technologie de pointe
ACDA — Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement	CDE — Conférence sur le désarmement en Europe	FBS — Systèmes avancés
ALBM — Engin balistique lancé par avion	CCSBMDE — Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe	FROD — Différence fonctionnelle reconnaissable et observable – Moyens techniques nationaux permettant de différencier à l'intérieur d'une même catégorie les armes nucléaires des armes non nucléaires
ALCM — Missile Cruise air-sol – missile lancé par un vecteur hors portée	CEP — Erreur circulaire probable – Rayon du cercle à l'intérieur duquel tombent 50 % des projectiles	GCD — Désarmement général et complet
ARRÊT COMPLET — Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements	CIIPS — Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	GLCM — Missile de croisière lancé du sol
ASAT — Antisatellite	CISS — Institut canadien des études stratégiques	IAEA — Agence internationale de l'énergie atomique
AWACS — Système aéroporté d'alerte et de surveillance	COPUOS — Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	ICAI — Institut canadien des affaires internationales
B-1 — Destiné à remplacer éventuellement le B-52	CPD — Programme global de désarmement – ONU	ICBM — Missile balistique intercontinental
BMD — Défense anti-missiles – identique au ABM dans la plupart des cas	CSBM — Mesure de confiance et de sécurité	ICDSI — Commission indépendante d'étude de problèmes de désarmement et de la sécurité (Commission Palme)
BMEWS — Système d'alerte avancée pour missiles balistiques	CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe – dite Conférence d'Helsinki	INF — Forces nucléaires à portée intermédiaire – Aussi IRTNF
BW — Armes bactériologiques (biologiques) (Convention)	CTB — Interdiction complète des essais nucléaires	INFCE — Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire
C ³ — Commandement, conduite des opérations et communications	CTBT — Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et thermonucléaires	IRBM — Missile balistique de portée intermédiaire
C ³ I — Commandement, conduite des opérations, communications et renseignement	CW — Armes chimiques	IOZOP — Océan Indien comme une zone de paix
CAT — Transferts d'armes classiques	DEW — Réseau lointain de guêt avancé (remplacé par Système d'alerte du Nord)	IRTNF — Forces nucléaires tactiques de portée intermédiaire
CBM — Mesure de confiance	DMZ — Zone démilitarisée	ISMA — Agence internationale de satellites de contrôle
CCACD — Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement	ENDC — Comité des 18 puissances sur le désarmement	Kt — Kilotonne – Équivalent à 1 000 tonnes de TNT
CCD — Conférence du Comité du désarmement	ENMOD — Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles	LOAD — Système de défense à basse altitude
	ERRBW — Arme à rayonnement renforcé et à effet de souffle réduit	



LRCM — Missile de croisière à longue portée

LRTNF — Forces nucléaires de théâtre à longue portée

MAD — Destruction mutuelle assurée

MAP — Protection mutuelle assurée

MARV — Corps de rentrée manœuvrable - MIRV manœuvrable

MBFR — Réductions mutuelles et équilibrées des forces (pourparlers, négociations sur les) - Commencés en 1973

MIRV — Vecteur à têtes multiples indépendamment guidées - Aussi appelé « missile à têtes multiples » ou « fusée à têtes multiples autoguidées »

MLF — Force multilatérale

MPS — Abris multiples - pour abriter les versions mobiles du MX

MRTNF — Forces nucléaires de théâtre à moyenne portée

MRV — Corps de rentrée multiple

MT — Mégatonne - Équivalent à 1 000 000 de tonnes (ou à 1 000 kt) de TNT

MTE — Équivalence mégatonne

MX — Missile expérimental

NATO — Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

NBC — Agents nucléaires, bactériologiques (biologiques) et chimiques

NFU — Dénonciation à recourir le premier aux armes nucléaires

NFZ — Zone dénucléarisée - Aussi appelée zone exempte d'armes nucléaires (NWFZ)

NGO — Organisation non gouvernementale

NNA — Pays neutres non alignés

NNWS — État non doté d'armes nucléaires

NORAD — Commandement de la défense aérienne nord-américaine

NPT — Traité sur la non-prolifération

NSA — Assurances négatives de sécurité

NSG — Groupe des États fournisseurs de produits nucléaires

NTM — Moyens techniques nationaux - Moyens de vérification : surveillance par satellite, par radar, surveillance photographique et électronique

NUF — Non recours à la force

NWFZ — Zone exempte d'armes nucléaires

NWMD — Nouvelles armes de destruction massive

NWS — État doté d'armes nucléaires (North Warning System)

PGM — Munitions guidées avec précision

PNE — Explosion nucléaire pacifique

PNET — Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques (1976)

PUNE — Utilisations pacifiques d'armes nucléaires

ROMB — Réduction des budgets militaires

RV — Ogive, corps de rentrée

RW — Armes radiologiques

SAC — Commandement des forces aériennes stratégiques (É.-U.)

SALT — Pourparlers ou Traité sur la limitation des armements stratégiques

SALT I — 1969-1972

SALT II — 1972-1979

SAM — Missile surface-air

SCC — Commission consultative permanente - Organisme bilatéral chargé de l'application du traité SALT

SDI — Initiative de défense stratégique

SEWS — Système de satellite d'alerte avancée

SIPRI — Institut international de recherches sur la paix de Stockholm

SLBM — Missile balistique lancé par sous-marin

SLCM — Missile de croisière lancé par mer

SRAM — Missile d'attaque à courte portée

SSBN — Sous-marin lance-missiles à propulsion nucléaire

SSOD — Session extraordinaire consacrée au désarmement (ONU)

SSN — (Sous-marin chasseur de SSBN) - Sous-marin nucléaire de chasse

START — Négociations sur la réduction des armements stratégiques - Sigle pour remplacer SALT

TNF — Forces nucléaires de théâtre - Aussi : INF ou IRTNF

TTBT — Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires

UNCOPUOS — Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

UNDC — Commission du désarmement des Nations Unies

UNGA — Assemblée générale des Nations Unies

UNSSOD — Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement

WDC — Campagne mondiale pour le désarmement

WDF — Fonds mondial pour le désarmement

WPO — Organisation du Pacte de Varsovie

WTO — « Organisation du Traité de Varsovie » - Communément appelée Pacte de Varsovie

ZOPFAN - Zone de paix, liberté et fraternité

Le Canada prend part aux délibérations précédant le Sommet de Genève

Dans une allocution prononcée à la Chambre des communes le 28 octobre dernier, le premier ministre Brian Mulroney a parlé de la réunion des chefs des cinq principaux alliés des États-Unis, qui a eu lieu à New York le 24 octobre. Voici des extraits de la déclaration du Premier ministre :

« Monsieur le Président, beaucoup de chefs d'État et de chefs de gouvernement sont venus à New York pour le 40^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le président Reagan a profité de cette situation particulière pour avoir des entretiens avec les chefs des cinq principaux alliés des États-Unis, ce qui comprend le Canada. Il s'agissait d'un échange de vues au sujet de la prochaine réunion entre le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev, à Genève. J'avais déjà fait connaître certaines de mes opinions au président par lettre et lors de conversations téléphoniques.

Le président a certainement raison d'avoir pris cette initiative. Une première réunion en six ans, entre les dirigeants soviétiques et américains, ne peut être que cruciale, quelles qu'en soient les circonstances. Mais elle l'est d'autant plus

maintenant que les soviétiques ont un nouveau chef remarquable et les États-Unis un président expérimenté qui jouit d'un appui considérable dans son pays. Cela est important parce que le président américain doit soumettre tout accord au Sénat pour ratification. À New York, les six leaders occidentaux ont reconnu que ces circonstances représentaient peut-être une occasion unique de renouveler les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique et de leur donner un ton constructif.

Nos entretiens ont bien valu tout le temps que nous y avons consacré. En deux séances de plus de cinq heures, le président a pu exposer ses idées en détail et demander l'opinion des autres. Le degré de compréhension mutuelle a été remarquable. Le président sait qu'il emporte avec lui à Genève, non seulement les espoirs et les attentes de son peuple, mais également ceux de tous les pays occidentaux. Il dispose de leur appui total. Il est conscient que le contrôle des armes et le désarmement sont d'une importance capitale pour l'avenir du monde. Mais il est aussi d'avis que des progrès sur cette question capitale ne sauraient être réalisés sans qu'il soit tenu compte de toutes les autres questions comme les

droits de la personne, les relations commerciales et culturelles et les conflits régionaux. Les chefs d'État ont reconnu qu'il serait déraisonnable de faire un procès d'intention au nouveau chef soviétique. Nous chercherons tous à conclure une entente honorable, si c'est possible.

À New York, nous avons convenu que le président des États-Unis devrait tenir une séance d'information complète à l'intention des membres de l'OTAN immédiatement après le sommet de Genève. Je suis donc fort heureux, monsieur le Président, d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que les chefs d'État des pays membres de l'OTAN se réuniront à Bruxelles, le jeudi 21 novembre, pour entendre les impressions du président Reagan à l'issue de sa rencontre avec M. Gorbatchev.

Nous connaissons les lacunes et les limites de l'ONU, mais nous savons bien que les pays accompliront davantage ensemble que séparément. Sur ce chapitre, je suis particulièrement satisfait de voir combien l'alliance de l'Ouest est solide, unie et dynamique. Nous avons constaté combien la cohésion qui caractérise notre action commune était évidente lorsque les chefs du Royaume-Uni, du Japon, de l'Italie, de l'Allemagne de l'Ouest et du Canada ont rencontré le président Reagan pour discuter du prochain sommet. Nous avons tous démontré que nous étions profondément attachés à l'alliance et aux principes qu'elle défend. Nous avons aussi convenu d'explorer toutes les solutions et mesures possibles pour alléger les tensions dans le monde et favoriser la collaboration entre les deux super-puissances.

Le président Reagan ne m'a pas désapprouvé lorsque je lui ai demandé instamment, au nom de tous les Canadiens, de faire un effort supplémentaire pour en arriver à un accord équitable, en partant du principe que M. Gorbatchev souhaite tout autant que nous établir une paix durable. Voilà ce que nous considérons comme indispensable à la conclusion d'un accord juste et vérifiable. La recherche de la paix est l'affaire de tout le monde, monsieur le Président. Le Canada ne sera pas représenté à Genève, mais ses intérêts seront défendus. Nous demeurerons vigilants pour qu'ils le soient toujours avec efficacité et compétence. »



Les chefs de gouvernement (de gauche à droite) : Bettino Craxi (Italie), Margaret Thatcher (Royaume-Uni), Ronald Reagan (États-Unis), Yasuhiro Nakasone (Japon), Helmut Kohl (Allemagne de l'Ouest) et Brian Mulroney (Canada), à la réunion de New York.

BPM